

COMMUNE DE TIGERY

TARIFS DES PRESTATIONS ENFANCE

I- Mode de calcul:

Principe du calcul du tarif au taux d'effort : (RESSOURCES MENSUELLES AVANT ABATTEMENT/ NOMBRE DE PART FISCALE) X TAUX D'EFFORT UNIQUE

Le taux d'effort est appliqué sur le Quotient familial qui est calculé, à partir de l'avis d'imposition, ainsi :

- Ressources mensuelles = (Revenus annuels avant abattement + Pensions alimentaires perçues - Pensions alimentaires versées) / 12
- Quotient familial = Ressources Mensuelles / Nombre de parts

Le nombre de part sera calculé sur justificatif selon le tableau ci-dessous :

<u>Barème fiscal:</u>			
CAS	QUI	NB DE PART	JUSTIFICATIF
marié /pacsé/union libre	chaque parent	1	
	1er ou 2ème enfant	0,5	
	3ème enfant et +	1	
En cas de séparation	chaque parent	1	Jugement ou attestation sur l'honneur
	1er ou 2ème enfant	0,25	
	3ème enfant et +	0,5	
Famille monoparentale	parent	2	Attestation sur l'honneur+Déclaration CAF+ avis d'imposition ou jugement de divorce le précisant
	1er ou 2ème enfant	0,5	
	3ème enfant et +	1	
Handicap		+ 0,5	notification MDPH

COMMUNE DE TIGERY

II- Tarifs

CANTINE

TAUX D'EFFORT	<u>QF plancher</u>	<u>QF plafond</u>	TARIF mini	TARIF maxi
0,107%	529	1528	0.57	1.63

ALSH JOURNEE

TAUX D'EFFORT	<u>QF plancher</u>	<u>QF plafond</u>	TARIF mini	TARIF maxi
1.15%	365	1522	4.20	17.50

ACCUEIL PRE SCOLAIRE

TAUX D'EFFORT	<u>QF plancher</u>	<u>QF plafond</u>	TARIF mini	TARIF maxi
0,164%	485	1527	0.80	2.5

ACCUEIL POST SCOLAIRE

TAUX D'EFFORT	<u>QF plancher</u>	<u>QF plafond</u>	TARIF mini	TARIF maxi
0,263%	455	1522	1.20	4

ETUDE

TAUX D'EFFORT	<u>QF plancher</u>	<u>QF plafond</u>	TARIF mini	TARIF maxi
0,263%	455	1522	1.20	4

PAI OU PAUSE MERIDIENNE

TAUX D'EFFORT	<u>QF plancher</u>	<u>QF plafond</u>	TARIF mini	TARIF maxi
0,215 %	524	1523	1.13	3.27

Les présences sans inscription sont surfacturées ainsi :

- Accueil pré scolaire : 4 €
- Accueil post scolaire : 6 €
- Cantine : 6.50 €
- Centre de loisirs : 20 €